

Remplace la norme SIA 270, édition 1992,
et la partie organisationnelle des recommandations SIA 271, édition 1986,
et SIA 271/2, édition 1994

Allgemeine Bedingungen für Abdichtungen von Hochbauten – Vertragsbedingungen zur Norm SIA 271:2007
Condizioni generali per Impermeabilizzazione di edifici – Disposizioni contrattuali alla norma SIA 271:2007
General conditions for Waterproofing for buildings – Contractual conditions for SIA 271:2007

**Conditions générales
pour l'étanchéité des bâtiments
Dispositions contractuelles spécifiques
à la norme SIA 271:2007**

118/271

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages survenus du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

2008-07 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	5
1 Contrat d'entreprise	6
1.1 Appel d'offre	6
1.1.1 Généralités	6
1.1.2 Documents de l'appel d'offres	6
1.1.3 Descriptif	6
1.2 Offre de l'entrepreneur	6
1.2.1 Généralités	6
1.2.2 Annexes à l'offre	7
1.2.3 Variantes de l'entrepreneur	7
1.3 Obligations des partenaires contractuels	7
1.3.1 Maître d'ouvrage	7
1.3.2 Entrepreneur	7
2 Conditions de rémunération	8
2.1 Généralités	8
2.2 Prestations comprises	8
2.3 Prestations non comprises	8
3 Modifications de commande	9
Différences de pentes et hauteurs de relevés dans le cas de raccorde- ments de seuil	9
4 Exécution des travaux	10
5 Métré	11
5.1 Généralités	11
5.2 Règles de métré	11
5.3 Modalités de paiement	11
6 Réception de l'ouvrage et respon- sabilité concernant les défauts	12
7 Résiliation anticipée du contrat d'entreprise	12
Annexe	
A Commentaires sur le métré	13

AVANT-PROPOS

Objet et but de la prénorme

La présente prénorme fait partie des conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des conditions générales pour la construction

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant majoritairement à toutes les catégories de travaux.

Les CGC sont en concordance avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Commission SIA 271

Sigles des organismes représentés dans la commission SIA 271

AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
ASVE	Association suisse des spécialistes du verdissement des édifices
Empa	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
suissetec	Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment
SVDW	Association suisse des toitures et façades
VERAS	Association suisse des entreprises d'étanchéité
VSG	Association suisse des maîtres Jardiniers

Membres de la commission SIA 271

		Représentant de
Président	Urs Spuler, Seuzach	SVDW
Membres	Kurt Baumgartner, Jona Alfred Blum, Steffisburg Roland Büchli, Fällanden Stefan Cadosch, Zurich Alex Gemperle, Hünenberg Daniel Perroud, Vevey Beat Scherrer, Zurich Peter Schweizer, Männedorf Thomas Suter, Meilen Hans-Rudolf Unold, Alpnach Markus Zumoberhaus, Lucerne	SIA VERAS Empa SIA SVDW VERAS suissetec suissetec VERAS Fabricant SIA
Consultants	Hansruedi Amrein, Hittnau Marcel Langenegger, Horgen Beat Meier, Beckenried Peter Susewind, Jona	ASVE Fabricant AEAI VSG

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente prénorme SIA 118/271 le 7 décembre 2006.

Elle est valable à partir du 1^{er} septembre 2007.

Elle remplace la norme SIA 270 *Étanchéités en lés ou en asphalte coulé, Prestations et mode de métré*, édition 1992, ainsi que les parties organisationnelles de la recommandation SIA 271 *Toits plats*, édition 1986, et SIA 271/2 *Toitures-jardins*, édition 1994.

Copyright © 2007 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.